

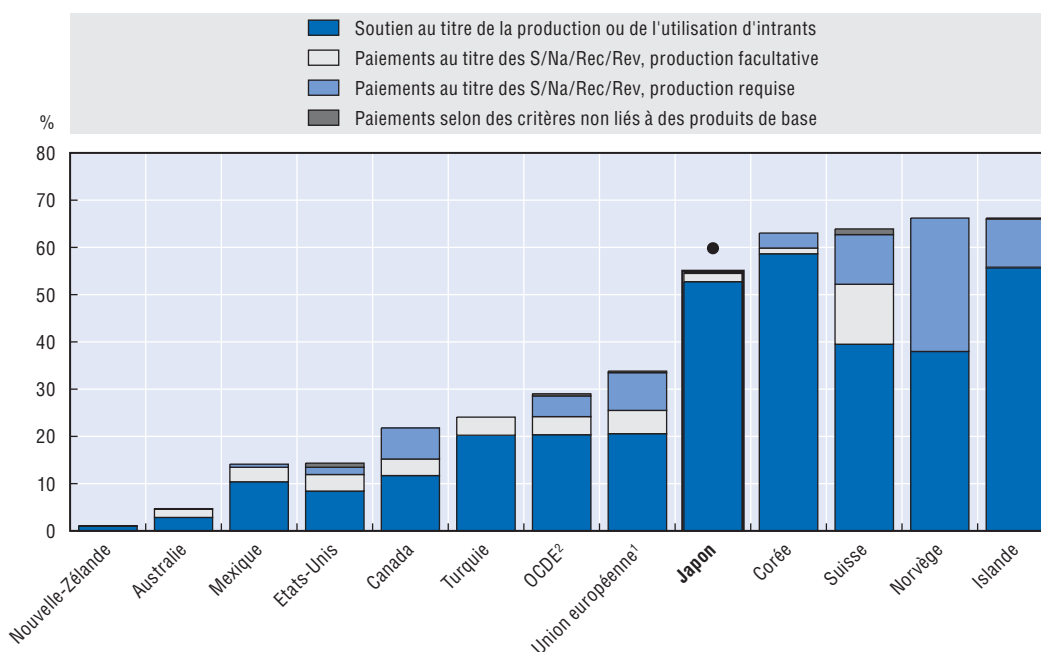
Chapitre 8

Japon

Évaluation de l'évolution des politiques

- Globalement, des progrès ont été réalisés dans le domaine de la réduction du niveau de soutien apporté aux producteurs depuis 1986-88 mais ce soutien reste élevé puisqu'il est près de deux fois supérieur à la moyenne de la zone de l'OCDE. Il continue de revêtir essentiellement la forme d'un soutien des prix du marché et l'écart entre les prix intérieurs et les prix mondiaux ne s'amenuise guère.
- Plusieurs nouveaux paiements ont été introduits en 2007 dans le but de s'écarter d'une politique axée sur un seul produit au profit d'une politique flexible et de concentrer l'aide sur les exploitations plus efficaces et plus stables. Ces mesures peuvent permettre de passer à un système de paiements faussant moins la production et les échanges et d'introduire une certaine flexibilité en abandonnant le soutien au titre d'un seul produit au profit de transferts au titre d'un groupe de produits.
- Le gouvernement est en train de réduire progressivement son intervention dans la formation des prix des produits agricoles. Il a cessé de réglementer les prix du riz en 2004 et ceux du blé et de l'orge en 2007. La protection aux frontières reste toutefois élevée et, de ce fait, l'effet constaté sur l'estimation du soutien aux producteurs sera limité.
- Bien que les signes d'une progression vers des formes de soutien moins génératrices de distorsions soient perceptibles, le niveau du soutien accordé et la part des formes de soutien à l'origine des plus fortes distorsions sont encore importants. Davantage d'efforts sont nécessaires pour réduire les niveaux de soutien et la protection des marchés, et adopter des mesures davantage découplées qui ciblent nettement les revenus agricoles, le développement rural et des objectifs fixés dans le domaine environnemental notamment.

Graphique 8.1. **Japon : Estimation du soutien aux producteurs par pays, 2004-06**
En pourcentage de la valeur des recettes agricoles brutes



S (surface cultivée), Na (nombre d'animaux), Rec (recettes) ou Rev (revenu).

1. Union européenne à 25.

2. Les six États membres de l'Union européenne qui ne font pas partie de l'OCDE ne sont pas pris en compte dans le total OCDE.

Source : OCDE, Base de données des ESP et des ESC, 2007.

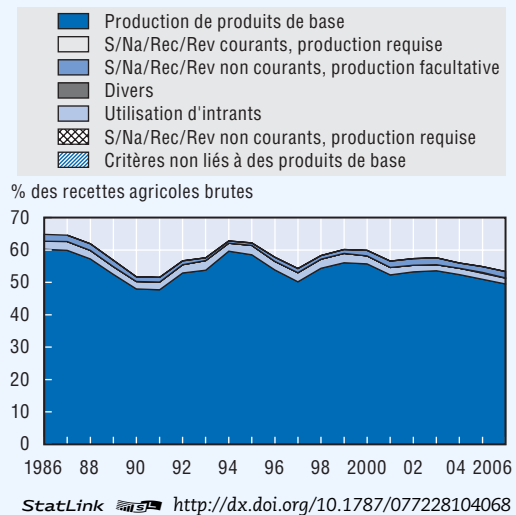
StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/077188534455>

Résumé de l'évolution des politiques

En mars 2005, le **nouveau Plan fondamental pour l'alimentation, l'agriculture et les zones rurales** a été annoncé. Il inclut notamment le passage à une politique flexible en matière de produits agricoles. Auparavant, les dispositions prises visaient des produits particuliers à l'aide d'une politique des prix et de mesures douanières. Le nouveau plan souligne aussi qu'il est important de concentrer l'aide sur les exploitations qui sont plus efficaces et plus stables. Trois nouveaux paiements directs ont été introduits en 2007 pour favoriser la réalisation des objectifs énoncés dans ce plan.

- Le soutien aux producteurs, mesuré par l'ESP en pourcentage, a diminué, passant de 64 % en 1986-88 à 55 % en 2004-06. Il demeure toutefois près de deux fois supérieur à la moyenne de la zone de l'OCDE.
- La part globale dans l'ESP des paiements créant le plus de distorsions (paiements au titre de la production de produits agricoles et paiements au titre de l'utilisation d'intrants) s'est maintenue aux alentours de 95 % entre 1986-88 et 2004-06. La part des paiements les moins générateurs de distorsions (paiements qui n'obligent pas à produire) est elle aussi restée stable au niveau de 3 % entre 1986-88 et 2004-06.
- Les prix perçus par les agriculteurs étaient supérieurs d'environ 2.6 fois à ceux du marché mondial en 1986-88 et de 2.1 fois en 2004-06. Les recettes agricoles étaient 2.2 fois plus importantes qu'elles ne l'auraient été sur le marché mondial en 2004-06, contre 2.7 fois en 1986-88.
- Mesuré par les TSP aux producteurs, le riz continue d'être le produit agricole le plus fortement soutenu et il a représenté 34 % du total des TSP en 2004-06. La part de l'ensemble des TSP aux producteurs dans l'ESP totale est restée de 93 % entre 1986-88 et 2004-06.
- Le coût imposé aux consommateurs, mesuré par l'ESC en pourcentage, est tombé de 62 % en 1986-88 à 48 % en 2004-06.
- Le soutien aux services d'intérêt général à l'agriculture a augmenté entre 1986-88 et 2004-06, passant de 15 % à 17 % du soutien total. L'ensemble de l'aide à l'agriculture est tombé de 2.4 % du PIB en 1986-88 à 1.2 % en 2004-06.

Graphique 8.2. Japon : Niveau et composition de l'ESP selon le type de soutien, 1986-2006



Graphique 8.3. Japon : TSP aux producteurs par produit, 2004-06

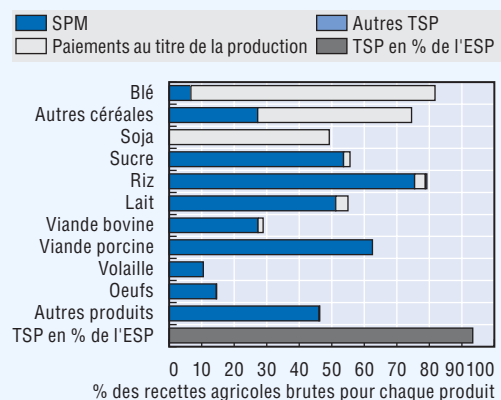


Tableau 8.1. Japon : Estimations du soutien à l'agriculture

Milliards JPY

	1986-88	2004-06	2004	2005	2006p
Valeur totale de la production (à la sortie de l'exploitation)	10 610	8 504	8 714	8 489	8 310
<i>dont part de produits SPM (%)</i>	<i>68</i>	<i>65</i>	<i>65</i>	<i>66</i>	<i>64</i>
Valeur totale de la consommation (à la sortie de l'exploitation)	14 310	12 234	12 690	11 948	12 064
Estimation du soutien aux producteurs (ESP)	7 245	4 972	5 202	4 980	4 735
Soutien au titre de la production des produits de base	6 718	4 633	4 876	4 626	4 396
<i>Soutien des prix du marché</i>	<i>6 496</i>	<i>4 391</i>	<i>4 615</i>	<i>4 396</i>	<i>4 163</i>
<i>Paiements au titre de la production</i>	<i>221</i>	<i>241</i>	<i>261</i>	<i>230</i>	<i>233</i>
Paiements au titre de l'utilisation d'intrants	299	165	176	163	156
<i>Utilisation d'intrants variables</i>	<i>149</i>	<i>83</i>	<i>82</i>	<i>81</i>	<i>85</i>
<i>Formation de capital fixe</i>	<i>129</i>	<i>70</i>	<i>78</i>	<i>68</i>	<i>64</i>
<i>Services utilisés sur l'exploitation</i>	<i>21</i>	<i>13</i>	<i>16</i>	<i>15</i>	<i>7</i>
Paiements au titre des S/Na/Rec/Rev courants, production requise ¹	0	15	4	30	13
<i>d'un seul produit</i>	<i>0</i>	<i>9</i>	<i>0</i>	<i>16</i>	<i>12</i>
<i>d'un groupe de produits</i>	<i>0</i>	<i>6</i>	<i>4</i>	<i>14</i>	<i>1</i>
<i>de tous les produits</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
Paiements au titre des S/Na/Rec/Rev non courants, production requise ¹	0	0	0	0	0
Paiements au titre des S/Na/Rec/Rev non courants, production facultative ¹	228	159	145	161	170
<i>Taux variables</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
<i>Taux fixes</i>	<i>228</i>	<i>159</i>	<i>145</i>	<i>161</i>	<i>170</i>
Paiements selon des critères non liés à des produits de base	0	0	0	0	0
<i>Retrait de ressources à long terme</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
<i>Production de produits particuliers autres que des produits de base</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
<i>Autres critères non liés à des produits de base</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
Paiements divers	0	0	0	0	0
ESP en pourcentage	64	55	56	55	53
CNP des producteurs	2.64	2.13	2.19	2.13	2.06
CNS aux producteurs	2.76	2.21	2.27	2.22	2.14
Estimation du soutien aux services d'intérêt général (ESSG)	1 267	1 052	1 156	1 046	955
Recherche et développement	46	92	93	92	93
Établissements d'enseignement agricole	29	9	15	11	2
Services d'inspection	8	10	10	10	10
Infrastructures	1 090	898	1 000	886	808
Commercialisation et promotion	22	19	11	24	22
Stockage public	43	24	28	24	20
Divers	29	0	0	0	0
ESSG en pourcentage de l'EST (%)	14.9	17.5	18.2	17.4	16.8
Estimation du soutien aux consommateurs (ESC)	-8 902	-5 835	-6 114	-5 812	-5 577
Transferts des consommateurs aux producteurs	-6 409	-4 390	-4 614	-4 395	-4 162
Autres transferts des consommateurs	-2 489	-1 453	-1 512	-1 424	-1 425
Transferts des contribuables aux consommateurs	-16	3	4	2	2
Surcoût de l'alimentation animale	11	6	7	4	7
ESC en pourcentage	-62	-48	-48	-49	-46
CNP des consommateurs	2.65	1.92	1.93	1.95	1.86
CNS aux consommateurs	2.65	1.91	1.93	1.95	1.86
Estimation du soutien total (EST)	8 496	6 028	6 363	6 028	5 692
Transferts des consommateurs	8 898	5 844	6 126	5 818	5 587
Transferts des contribuables	2 087	1 637	1 748	1 633	1 530
Recettes budgétaires	-2 489	-1 453	-1 512	-1 424	-1 425
EST en pourcentage du PIB (%)	2.39	1.20	1.28	1.20	1.11
Déflateur du PIB 1986-88 = 100	100	99	100	99	98

p : provisoire. CNP : coefficient nominal de protection. CNS: coefficient nominal de soutien.

1. A (superficie cultivée), Na (nombre d'animaux), Rec (recettes) ou Rev (revenu).

Les produits SPM pour le Japon sont: le blé, les autres céréales, le riz, le sucre, le lait, la viande bovine, la viande porcine, la volaille et les œufs, les pommes, les choux, les concombres, les raisins, les mandarines, les poires, les épinards, les fraises et la ciboule.

Le soutien des prix du marché s'entend net de prélèvements à la production et de surcoût de l'alimentation animale.

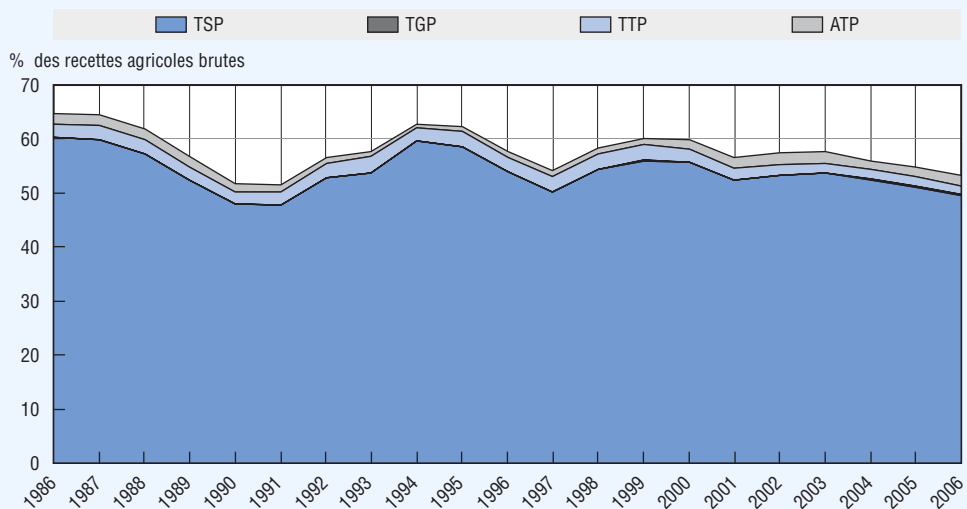
Source : OCDE, base de données des ESP et des ESC, 2007.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/078156388081>

Encadré 8.1. Japon : Octroi du soutien en fonction des produits

Au Japon, les transferts au titre d'un seul produit (TSP) ont représenté 93 % de l'ESP en 2004-06, comme c'était déjà le cas en 1986-88. Les transferts au titre d'un groupe de produits (TGP), qui offrent aux producteurs la possibilité de produire l'un des produits figurant sur une liste donnée dans le cadre des conditions d'accès aux programmes, ont constitué moins de 1 % de l'ESP en 2004-06, également comme en 1986-88. Les transferts effectués sous la rubrique « transferts au titre de tous les produits » (TTP) et « autres transferts aux producteurs » (ATP), qui n'imposent aucune restriction sur les produits agricoles que les agriculteurs choisissent de produire ou n'exigent aucune sorte de production de produits agricoles* représentaient ensemble 7 % environ de l'ESP entre 1986-88 et 2004-06.

Graphique 8.4. Niveau de l'ESP et octroi du soutien en fonction des produits pour la période 1986-2006



Source : OCDE, base de données des ESP et des ESC, 2007.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/077244367251>

* La définition des catégories TSP, TGP, TTP et ATP est donnée dans le chapitre I.3 du présent rapport qui comporte une annexe exposant la liste des groupes de produits utilisés dans certains pays pendant la période 1986-2006.

Description de l'évolution des politiques

Principaux instruments d'action

Au Japon, les politiques agricoles reposent sur le soutien des prix du marché assuré à l'aide de droits de douane et de contingents tarifaires et sur des paiements au titre de la production. Des contingents tarifaires sont appliqués aux principaux produits agricoles, tels que le riz, le blé, l'orge et les produits laitiers. La division des produits alimentaires du ministère de l'Agriculture, des Forêts et des Pêches (MAFF) est chargée des importations de riz effectuées au titre de l'engagement en matière d'accès minimal pris par le Japon aux termes de l'Accord du cycle d'Uruguay sur l'agriculture de l'OMC.

Le gouvernement est en train de réduire son intervention dans la formation des prix des produits agricoles. La réglementation des prix a été abolie pour le riz en 2004 et pour le blé et l'orge en 2007. Elle est toutefois maintenue pour plusieurs produits tels que la betterave sucrière, la canne à sucre et la viande porcine. L'Office de promotion de l'agriculture et de l'élevage (ALIC) gère des systèmes de stabilisation des prix pour les viandes bovine et porcine.

Un soutien budgétaire est apporté pour répondre principalement aux besoins en matière d'équipements dans le domaine, par exemple, de l'irrigation, du drainage et du réaménagement des terres agricoles. Les administrations préfectorales et locales mettent en place les infrastructures et fournissent des services de vulgarisation agricole. Les programmes agro-environnementaux incluent des mesures incitant les agriculteurs à adopter des pratiques agricoles écologiquement viables qui permettent de réduire les quantités d'engrais et de pesticides utilisées tout en améliorant la qualité des sols par le compostage. Des versements directs sont effectués au profit des agriculteurs des zones vallonnées et montagneuses afin de prévenir la déprise agricole et de maintenir le caractère plurifonctionnel de l'agriculture.

Politique intérieure

Les prix d'achat du blé et de l'orge ont baissé tandis que les prix de vente restaient inchangés en 2006. Les prix minimums à la production de la betterave sucrière et de la canne à sucre ont été légèrement réduits en 2006 (tableau 8.1). Le prix plancher de la fourchette de stabilisation des prix de la viande porcine a été maintenu à son niveau de l'année 2000. Le gouvernement a fixé, en 2006, comme en 2005, un plafond de 2 millions de tonnes pour le lait destiné à la transformation faisant l'objet de paiements directs. Tous les prix administrés pour les veaux n'ont pas été modifiés depuis 2001, sauf pour les races laitières pour lesquelles ils ont été réduits de 1.5 % en 2006 (tableau 8.2).

Le nouveau Plan fondamental pour l'alimentation, l'agriculture et les zones rurales a été annoncé en mars 2005. Il proposait plusieurs réorientations de la politique agricole. L'une des plus importantes consistait à passer à une politique flexible de soutien des produits agricoles. Jusque-là, un soutien était apporté pour certains produits à l'aide d'une politique des prix et de mesures aux frontières mais cela a eu pour effet de retarder l'ajustement structurel nécessaire. Le plan souligne aussi qu'il est important de concentrer l'aide sur les exploitations qui sont plus efficaces et plus stables. Un autre volet important du plan fondamental est la révision qu'il suggère du régime de propriété et du système d'utilisation des terres agricoles en vue de favoriser leur exploitation effective. Cette proposition s'explique par la réduction annuelle de la superficie totale des terres utilisées à des fins

agricoles sous l'effet principalement d'une progression de la déprise agricole et d'une réaffectation des terres à d'autres usages.

Les grandes lignes du programme de stabilisation de la gestion des exploitations agricoles ont été élaborées en octobre 2005 dans le but de mettre en œuvre le plan fondamental. Ce programme fixe les détails de la politique de soutien flexible des produits et de concentration de l'aide sur les exploitations efficaces et stables, y compris les critères d'obtention des paiements et les produits couverts. Il recommande également l'introduction d'un programme de développement rural en vue de préserver la qualité des ressources agricoles. Ce programme présenterait aussi l'avantage de souligner l'importance d'une action en faveur de la réforme de la politique rizicole.

La loi sur la stabilisation des revenus agricoles est entrée en vigueur le 1^{er} avril 2007 et **trois nouveaux paiements directs** ont été introduits dans le cadre de la politique de flexibilité en matière de produits agricoles. Le premier paiement repose sur la superficie antérieurement plantée lors d'une période de référence spécifiée et fixe; le blé, l'orge, le soja, la betterave sucrière et les pommes de terre féculières peuvent en faire l'objet. Ce paiement vise à compenser les handicaps géographiques dont pâtit l'agriculture du Japon par rapport à celle des autres pays. Le deuxième paiement cherche à favoriser une amélioration de la qualité de la production des agriculteurs japonais pour l'un quelconque des cinq produits agricoles mentionnés plus haut. Le troisième paiement est destiné à compenser partiellement la perte de revenus subie par rapport aux revenus moyens des années précédentes en vue d'atténuer l'instabilité des revenus due aux fluctuations des prix et des rendements. Six cultures peuvent bénéficier de ce paiement: celles du riz, du blé, de l'orge, du soja, de la betterave sucrière et des pommes de terre féculières. Ces nouveaux paiements directs visent les exploitants individuels qui gèrent au moins 4 hectares (dans la région d'Hokkaido où il existe d'assez grandes exploitations, la superficie minimum est fixée à 10 hectares) ainsi que les unités communautaires qui gèrent plus de 20 hectares à condition qu'elles satisfassent à d'autres critères. Les exploitants ayant droit à ces paiements doivent également respecter certaines conditions liées à l'environnement, fixées par le gouvernement pour encourager une agriculture respectueuse de l'environnement. Avec l'introduction de ces nouveaux paiements, les paiements subordonnés à des produits particuliers, qui reposaient sur la production, ont été supprimés.

Un nouveau programme de développement rural a été introduit en 2007 pour encourager des initiatives communautaires qui visent à préserver la qualité des ressources rurales, telles que les sols et l'eau, tout en améliorant l'environnement dans le but d'assurer un développement rural écologiquement viable. Avec l'aggravation, dans les zones rurales, de problèmes comme ceux du dépeuplement et du vieillissement de la population, il est devenu plus difficile de maintenir la qualité des ressources rurales. En outre, l'intérêt croissant manifesté par le public pour les problèmes environnementaux a rendu évidente la nécessité de privilégier davantage la protection de l'environnement. Cela a conduit à l'introduction du **nouveau programme de développement rural**.

La **réforme de la politique rizicole** a aussi été lancée sur la base des principes et des grandes lignes de la réforme de la politique rizicole qui ont été définis en 2002. Le principe de base de cette réforme, qui doit être achevée en 2012, est de produire un riz répondant à la demande du marché, surtout sur le plan de la qualité. L'une des principales réformes de la politique rizicole mise en œuvre en 2007 est celle du système d'ajustement de la

production. Jusque-là, c'était principalement le gouvernement qui fixait le niveau de la production en consultation avec l'organisation des agriculteurs. À partir de 2007, les mesures d'ajustement de la production seront décidées par les agriculteurs eux-mêmes ainsi que par leurs organisations.

Le deuxième volet important du plan fondamental, à savoir la **réforme du régime de propriété et du système d'utilisation des terres agricoles**, a été achevé en 2005. Le nombre de retraités est en train d'augmenter dans le secteur agricole sous l'effet du vieillissement des exploitants. Trop peu de jeunes agriculteurs reprenant la gestion des exploitations, la superficie totale des terres agricoles abandonnées s'est accrue. La nouvelle loi permet à des entreprises de louer et de gérer des terres agricoles. Alors qu'auparavant, seuls des particuliers ou des personnalités juridiques agricoles (sociétés détenues par des agriculteurs) pouvaient louer et gérer des terres agricoles, maintenant des sociétés peuvent exploiter les terres abandonnées à des fins agricoles.

Les habitudes alimentaires de la population japonaise soulèvent actuellement de plus en plus de problèmes. Ceux-ci incluent notamment un déséquilibre nutritionnel croissant dû à une consommation excessive de graisses, la prise irrégulière de nourriture et une tendance de plus en plus marquée à sauter des repas. Il en résulte un accroissement du nombre d'obèses et des maladies liées au style de vie. Le gouvernement a lancé une action en faveur du **Shokuiku**, un nouveau concept destiné à favoriser une plus grande sensibilisation de la population aux questions d'alimentation et de nutrition afin de l'aider à choisir un régime alimentaire sain et à améliorer ainsi sa qualité de vie. La loi fondamentale sur le **Shokuiku** est entrée en vigueur en juillet 2005. Cette politique couvrant un large éventail de questions, plusieurs organismes publics collaborent sous la direction du secrétariat général du gouvernement tandis que le ministère de l'Agriculture, des Forêts et des Pêches s'intéresse plus particulièrement à la chaîne alimentaire elle-même.

Un nouveau système de restriction des pesticides a été mis en œuvre en mai 2006 et un système de liste positive a été introduit pour l'inspection des résidus de pesticides dans les produits alimentaires. Un système de liste négative énumérant les noms des pesticides prohibés était antérieurement appliqué. Il a toutefois été constaté que de nombreux fruits et légumes importés contenaient des pesticides non considérés comme inoffensifs au Japon. Pour répondre aux inquiétudes du public, le gouvernement a introduit un système de liste positive indiquant les pesticides utilisables. Il fixe également les limites maximales des résidus pouvant se trouver dans les produits alimentaires pour l'ensemble des pesticides et non plus un nombre limité d'entre eux, comme c'était le cas auparavant.

Devant la forte hausse des prix du pétrole, le développement de la bioénergie a été encouragé ces dernières années au Japon. Le gouvernement japonais a fixé comme objectif que son utilisation atteigne 3.08 milliards de litres en 2012. Le Japon n'ayant qu'une capacité limitée de production de produits agricoles comme le maïs et la canne à sucre, qui sont largement utilisés pour la production de bioénergie dans d'autres pays, il recherche de nouvelles méthodes, telles que le traitement chimique de l'huile alimentaire usagée ou l'utilisation du méthane issu de la fermentation des déchets d'élevage.

Tableau 8.2. Japon : Prix administrés

Produit	2004/05 ¹		2005/06 ¹		2006/07 ¹		Variation des prix en JPY	
	JPY/t	USD/t	JPY/t	USD/t	JPY/t	USD/t	04/05-05/06	05/06-06/07
							%	
Blé ²	138 430	1 269	119 950	1 059	119 100	1 023	-13.3	-0.7
Blé ³	36 450	334	38 120	336	38 120	327	4.6	0.0
Orge ²	119 220	1 093	101 200	893	100 480	863	-15.1	-0.7
Orge ³	31 900	292	33 500	296	33 500	288	5.0	0.0
Betterave sucrière ⁴	16 760	154	16 640	147	16 560	142	-0.7	-0.5
Canne à sucre ⁴	20 230	185	20 130	178	20 110	173	-0.5	-0.1
Viande porcine ⁵	365 000	3 345	365 000	3 222	365 000	3 134	0.0	0.0

1. Années de campagne de juillet à juin pour le blé et l'orge, d'octobre à septembre pour la betterave sucrière et la canne à sucre et d'avril à mars pour la viande porcine.
2. Prix d'achat par le gouvernement de la production intérieure.
3. Prix de vente par le gouvernement de la production intérieure, l'application de ces prix diffère entre juillet et juin.
4. Prix minimum à la production.
5. Prix plancher de la fourchette fixée pour la stabilisation des prix.

Source : Ministère de l'Agriculture, des Forêts et des Pêches, Japon.

Tableau 8.3. Japon : Prix garantis pour les veaux par tête

Race	2004/05		2005/06		2006/07		Variation des prix en JPY	
	(avril à mars)		(avril à mars)		(avril à mars)		04/05-05/06	05/06-06/07
	JPY/tête	USD/tête	JPY/tête	USD/tête	JPY/tête	USD/tête	%	
Japonais noir	304 000	2 805	304 000	2 621	304 000	2 805	0.0	0.0
Japonais brun	280 000	2 583	280 000	2 414	280 000	2 583	0.0	0.0
Autres races bovines	200 000	1 845	200 000	1 724	200 000	1 845	0.0	0.0
Races laitières	129 000	1 190	110 000	1 129	110 000	1 190	0.0	0.0

Source : Ministère de l'Agriculture, des Forêts et des Pêches, Japon.

Politique commerciale

Les restrictions quantitatives applicables aux importations de riz ont été supprimées et remplacées par un système de contingents tarifaires en 1999. En 2006, le droit hors contingent était de 341 000 JPY (3 146 USD) par tonne et le contingent tarifaire, pour le riz, de 767 000 tonnes (sur la base du riz brun) tandis que la marge maximale applicable aux importations de riz a été fixée à 292 000 JPY (2 507 USD) par tonne. L'aide alimentaire aux pays en développement, qui inclut du riz produit sur place et du riz importé, s'est élevée à environ 136 000 tonnes en 2005. Les contingents tarifaires japonais n'ont encore pas été pleinement utilisés en 2006 pour certains produits, notamment le lait écrémé en poudre destiné à la restauration scolaire et à l'alimentation animale, le lactosérum concentré riche en minéraux, le lactosérum destiné aux préparations pour nourrissons et à l'alimentation animale, le beurre et l'huile de beurre destinée à des utilisations précises et les arachides. En 2005 et 2006, le Japon a pris, dans le respect des dispositions de l'Accord sur l'agriculture de l'OMC, des mesures spéciales de sauvegarde pour plusieurs produits dont le lait en poudre et la fécule de maïs.

Jusqu'au début de l'année 2000, le Japon ne participait pas activement à la conclusion **d'accords de libre-échange (ALE)**. Il a signé le premier ALE avec Singapour en 2002 et le deuxième avec le Mexique en 2004; ce dernier accord est, en fait, le premier ALE incluant des produits agricoles. En 2005 et 2006, le Japon a conclu des ALE avec plusieurs pays,

surtout en Asie du Sud-Est. Il doit, en vertu de ces accords, supprimer ou réduire les droits de douane ou introduire des contingents tarifaires préférentiels pour plusieurs produits agricoles sensibles comme la viande de volaille et divers fruits. Le Japon négocie actuellement des ALE avec la Corée, l'ANASE, le Conseil de coopération du Golfe, le Vietnam et l'Inde. Il doit également engager des négociations en vue de la conclusion d'ALE avec l'Australie et la Suisse.

En mai 2003, un premier cas d'ESB a été confirmé au Canada. Le Japon a immédiatement **suspendu ses importations** de bœuf et de produits dérivés canadiens. En décembre 2003, un cas d'ESB a également été confirmé aux États-Unis, principal exportateur de viande bovine vers le Japon, et les importations de bœuf et de produits dérivés américains ont, elles aussi, été suspendues. Après une suspension de deux ans, et à la suite d'évaluations scientifiques des risques par la Commission de la sécurité alimentaire, les importations de viande bovine et de produits à base de cette viande en provenance des États-Unis ont repris en décembre 2005 à condition qu'elles respectent les dispositions du programme d'exportation adopté conjointement par les États-Unis et le Japon. Les importations en provenance du Canada ont aussi repris en 2005 sous des conditions analogues. Les importations en provenance des États-Unis ont toutefois été à nouveau suspendues en janvier 2006 du fait que des matériaux à risque spécifié (MRS) avaient été trouvés dans la viande bovine américaine. Le Japon a demandé que les États-Unis en donnent les raisons et prennent les mesures nécessaires pour que cela ne se reproduise pas à l'avenir; les importations ont repris en juillet 2006.